

**REUNION DU COMITE**  
**DU MARDI 11 FEVRIER 2025 A 18H00**  
**A LE SOLER**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU 11 FEVRIER 2025**

Le Comité du SYM Pyrénées-Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 11 février 2025 à 18h00 à la Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place André Dagnac, Le Soler, sous la **Présidence de M. Robert RAYNAUD**.

– **Membres Comité présents ou représentés :**

P R E S E N T (E)S : MMES et MM

BAYONA Jacques	LAMARQUE Marie José
BENOIT Gloria	LAVILLE René
CALS Roland	LOPEZ Laurent
CAMPS Philippe	MACCOR-TIFFOU Cécile
CANAL Marie Christine	MARTINEZ Christelle
CAROLA Karine	MAURAT Christine
CASAS Gilles	MUNIER Richard
CAYROL Dominique	NASRI Fatma
CHAIX Carole	OUROS-ALQUIER Jeanne
COLPAERT Olivier	PASCAL Patrick
COSTA-FESENBECK Marie Thérèse	PEIRO Michel
DEVOYON Carine	PUY Pascale
DIES Huguette	RAGOT Agnès
FERRER Roger	RAYNAL Gérard
FORT Max	RAYNAUD Robert
FRANCO Valérie	REDO Pascale
GAY Catherine	REGOND-PLANAS Nathalie
GOT Patrick	ROCA Sandrine
GRANIER Michèle	ROLLAND MCKENZIE Corinne
IFSSAH Charles	SOL Frédéric

A B S E N T (E) S E X C U S E (E) S A Y A N T D O N N E P O U V O I R : MMES et MM

ALIS Francis à Agnès RAGOT	HUET Stéphane à Max FORT
BALESTE Marie à Frédéric SOL	JIMENEZ Anne à Fatma NASRI
BLED Agnès à Christine MAURAT	LLOUBES Bernadette à Philippe CAMPS
CARTON Carole à Michele GRANIER	MONIER Christiane à Jeanne LABBÉ
CATALA Carole à Christelle MARTINEZ	MOULIN Alexandre à Robert RAYNAUD
CREN Dominique à Gilles CASAS	ROITG Philippe à Jacques BAYONA
DALMAU Pierre à Charles IFSSAH	SENYORICH-BOBO Paule à Dominique CAYROL
DEYRES Monique à Marie-José LAMARQUE	VALETTE Marguerite à Pascale PUY
DURAND Christiane à Roger FERRER	VIDAL Carole à Jeanne OUROS ALQUIER
GOMEZ Stéphanie à Laurent LOPEZ	

Après enregistrement des pouvoirs et des élus effectivement présents, M. le Président a déclaré ouverte la séance, le quorum de 46 ayant été atteint (59 Elus présents ou représentés).

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20250325-C\_05\_2025-DE  
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Monsieur Laurent LOPEZ a été élu secrétaire de séance.

Madame Le Maire de Le Soler Armelle REVEL FOURCADE souhaite la bienvenue à l'assemblée, informe qu'elle est très heureuse d'accueillir la réunion du Comité en ce jour particulier de Débat d'Orientation Budgétaire. Elle mentionne l'accueil des Elus de Corneilla la Rivière pour leur premier Comité depuis leur adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle remercie Robert RAYNAUD et le SYM Pyrénées-Méditerranée, et salue le travail accompli pour des repas de qualité, constate l'accroissement d'activité dû aux adhésions. Elle félicite le président pour son engagement, ainsi que l'ensemble des Elus et les services. Elle souligne que la réussite d'un tel service passe aussi par le travail des équipes et des élus.

Robert Raynaud remercie Madame le Maire pour son intervention. Il remercie les équipes, ainsi que les Vice-Présidents pour leur travail remarquable, Frédéric SOL pour les finances, Catherine GAY pour l'animation pédagogique et la communication, Patrick GOT Maire de Baho pour les transports, Jacques BAYONA Maire de St Paul de Fenouillet pour le Portage de repas, Gérard RAYNAL pour la restauration avec Charles IFSSAH. Il remercie les Maires présents ce jour, Patrick PASCAL Maire de Villeneuve La Rivière, Philippe CAMPS Maire de Vingrau et membre également de la Commission des Finances, René LAVILLE maire de Corneilla la Rivière, Nathalie REGOND PLANAS maire de Saint Genis des Fontaines, Roger FERRER maire d'Estagel.

Il salue Monsieur Pujol, Comptable Public, et le remercie d'être présent.

Monsieur le Président salue et présente Stéphane MALAVERGNE, recruté dans le cadre du départ à la retraite de Bruno BELLOIS, et qui prendra ses fonctions la semaine prochaine.

La séance se poursuit ensuite avec les différents points à l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du Procès-verbal de la séance du Comité du 5 décembre 2024**
- 2) **Installation d'un nouvel Elu Délégué de la Caisse des Ecoles de Perpignan**
- 3) **Mise à jour de la Commission Animation Pédagogique / Communication**
- 4) **Adhésion de la Commune de CORNEILLA LA RIVIERE à la compétence « La restauration collective qui consiste en la fourniture de repas en liaison froide pour les usagers des centres de loisirs sans hébergement » :**
- 5) **Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2025 dont Présentation du Cahier des Charges : AMO – Etude préalable à la construction de la Cuisine Centrale et sa programmation**
- 6) **Informations et questions diverses**

Décisions n° 1 à 3 :

n°01/2025 : Renouvellement de la Convention avec l'IME (UEMA) Sauvy du Soler

n°02/2025 : Renouvellement de la Convention avec l'IME (UEEA) Sauvy du Soler

n°03/2025 : Convention temporaire avec la Ligue de l'Enseignement pour le périscolaire de Corneilla la Rivière

Marché restauration : questionnaire aux communes

### 1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Comité du 5 décembre 2024 :**

#### Délibération n° C.01/2025

M. Le Président,

**PROPOSE** de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Comité syndical en date du 5 décembre 2024.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

Le Comité syndical,

**ADOpte** le Procès-Verbal du Comité syndical du 15 octobre 2024.

### 2. **Installation d'un nouvel Élu Délégué de la Caisse des Écoles de Perpignan**

Le Comité syndical a accueilli l'Élu délégué désigné par la CAISSE des ECOLES de PERPIGNAN : Monsieur Michel PEIRO.

### 3. Mise à jour de la Commission Animation Pédagogique / Communication

#### Délibération n° C.02/2025

La Vice-Présidente à l'Animation,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Délibération n°2024-015 en date du 4 décembre 2024 de la Caisse des Ecoles portant renouvellement des représentants au SYM P-M

**PRECISE** que M. Michel PEIRO est désigné en lieu et place de Mme Isabelle PHALEMPIN

**EXPOSE** qu'il y a donc lieu de mettre à jour la composition de la :

#### ***Commission Animation Pédagogique / Communication***

Après en avoir délibéré,

**Le Comité syndical**, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la nouvelle composition de la Commission Animation Pédagogique / Communication :

#### ***Commission Animation Pédagogique / Communication***

	<u>DENOM.</u>	<u>NOMS</u>	<u>PRENOMS</u>	<u>ADHERENT</u>
Président	M.	RAYNAUD	Robert	CCAS LE SOLER
Vice-Présidente	Mme	GAY	Catherine	Mairie CANET EN ROUSSILLON
Membres	Mme	BROSSEAU	Sylvie	Mairie PEYRESTORTES
	Mme	CAYROL	Dominique	Mairie SAINT NAZAIRE
	M.	IFSSAH	Charles	Caisse des Ecoles PERPIGNAN
	Mme	CANAL	Marie Christine	Mairie VILLELONGUE DE LA SALANQUE
	M.	PEIRO	Michel	Caisse des Ecoles PERPIGNAN
	M.	VIVES	Sylvain	Mairie SAINT GENIS DES FONTAINES

### 4. Adhésion de la Commune de CORNEILLA LA RIVIERE à la compétence « La restauration collective qui consiste en la fourniture de repas en liaison froide pour les usagers des centres de loisirs sans hébergement » :

#### Délibération n° C.03/2025

Le Président du SYM P-M

VU le CGCT,

VU les statuts du SYM P-M modifiés par arrêté préfectoral N° PREF/DCL/BCLAI/2024358-0001 du 23 décembre 2024, en vigueur à date,

VU la délibération C.46/2024 en date du 5 décembre 2024 portant adhésion de la commune de Corneilla La Rivière au syndicat mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées-Méditerranée (SYM P-M)

**PRECISE** que le Comité Syndical du SYM P-M s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la commune de CORNEILLA LA RIVIERE pour les compétences suivantes :

- La Restauration collective qui consiste en la fourniture de repas en liaison froide pour les élèves des écoles élémentaires et préélémentaires

Et les compétences optionnelles ci-après,

- L'Animation pédagogique autour de l'alimentation
- Les Transports de personnes organisés par le Syndicat dans le cadre d'activités relevant des compétences propres de ses membres en matière de petite enfance, périscolaires, extrascolaires et d'utilité sociale, conformément à l'article 2.1.2 des statuts du SYM P-M.

**INDIQUE** que par délibération en date du 10 décembre 2024, la commune de CORNEILLA LA RIVIERE s'est prononcée en faveur également de la compétence optionnelle ci-après :

- La restauration collective qui consiste en la fourniture de repas en liaison froide pour les usagers des centres de loisirs sans hébergement

**CONSIDERANT** que l'article 11 des statuts du SYM P-M stipule que « Les membres du Syndicat peuvent adhérer ou retirer leur adhésion à une des compétences obligatoires (sans pouvoir toutefois n'en disposer d'aucune) ou une compétence optionnelle du Syndicat sur simple demande de leur organe délibérant »,

**Le Comité syndical,**

Où l'exposé du Président, à l'unanimité

**PREND ACTE** sous réserve de l'arrêté préfectoral, de l'adhésion de la Commune de CORNEILLA LA RIVIERE à la compétence optionnelle :

- la restauration collective qui consiste en la fourniture de repas en liaison froide pour les usagers des centres de loisirs sans hébergement.

**DEMANDE** à M. le Préfet la modification des statuts du SYM P-M, constatant l'adhésion de la Commune de CORNEILLA LA RIVIERE à la compétence optionnelle :

- la restauration collective qui consiste en la fourniture de repas en liaison froide pour les usagers des centres de loisirs sans hébergement.

## 5. Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2025 dont Présentation du Cahier des Charges : AMO – Etude préalable à la construction de la Cuisine Centrale et sa programmation

Madame Sandrine ROCA rejoint l'assemblée.

### Délibération n° C.04/2025

M. Le Président,

**PRESENTE** les éléments suivants :

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de l'établissement.

Le débat va porter notamment sur le bilan financier rétrospectif de l'année écoulée, les orientations générales du budget et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement du syndicat ainsi que sur la structure des dépenses de personnel.

Le rapport d'orientation budgétaire s'appuie également sur la conjoncture économique et financière au niveau national ainsi que les données des lois de finances.

En l'état actuel, le Projet de Loi de Finances pour 2025 n'étant pas encore adopté une grande prudence s'impose quant aux choix budgétaires.

Le PLF pour 2025 devrait porter sur une prévision de croissance de 0.9 % (contre 1,1 % en 2024) et sur une inflation en recul à 1,8 % en 2024 (4.9% en 2023).

En France, le recul de l'inflation semble se poursuivre sur les denrées alimentaires et les coûts de l'énergie notamment.

### **ETAT DES LIEUX RETROSPECTIF 2024 :**

L'état des lieux rétrospectif 2024 est présenté par Frédéric SOL, Vice-Président aux Finances.

Les principaux faits marquants sont bien évidemment l'adhésion au 1<sup>er</sup> septembre des communes de Saint Genis des Fontaines et Palau del Vidre. Ces deux adhésions portent sur la compétence obligatoire de livraison des repas en liaison froide pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi que sur les compétences optionnelles suivantes : transports scolaires occasionnels et transports périscolaires et extrascolaires et animation pédagogique autour de l'alimentation.

Le SYM PM compte désormais 29 communes. L'impact sur la restauration scolaire est important puisque la hausse des effectifs due à ses deux adhésions porte sur 310 repas journaliers environ. La 3<sup>ème</sup> tranche de facturation du marché restauration est désormais dépassée.

**LE FONCTIONNEMENT :**

Le Compte Administratif 2024 démontre une augmentation de l'activité du SYM P-M sur l'ensemble des compétences. Les dépenses de fonctionnement augmentent de près de 231 993,70 €.

**Les transports :**

La formule de révision du marché Transport applicable au 1<sup>er</sup> septembre a abouti à une augmentation de seulement 2,25 % du prix de chaque prestation. Il est à noter que les prix du marché de manière globale restent en deçà des prix pratiqués par ailleurs par les prestataires hors accord cadre.

La mesure de réduction des sites éducatifs à ceux situés sur le périmètre du Syndicat sur l'année 2024, et le relèvement des frais de structure de 5 à 10 % sur la période de septembre à décembre 2024, ont permis de contenir le déficit de la compétence à 29 875,84 € contre 52 648,03 € en 2023.

**La restauration :**

L'année 2024 est marquée par l'augmentation largement maîtrisée du coût du marché restauration qui représente plus de 80 % du budget de fonctionnement. La révision du marché prévue chaque année au mois de septembre s'est portée à 2,41 %.

L'année 2024 a été celle de la poursuite du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire : campagne de formation pour l'ensemble des restaurants scolaires des communes adhérentes pour un montant total de 19 465 € TTC, campagne de communication et affichage pour un montant de 783,36 € TTC, achat d'un kit de petits équipements pour les restaurants scolaires pour un montant de 1923,29 € HT en investissement. L'ensemble est pris en charge par le SYMPM et mis à la disposition à terme de tous les restaurants scolaires inscrits dans la démarche. Une charte d'engagement a été signée par les 25 maires des communes membres à l'occasion du salon des Maires. Les tables de pré tri avec pesée intégrée acquises en 2023 ont été mises à disposition des sites afin de faciliter les campagnes de pesées.

**L'INVESTISSEMENT :**

L'acquisition et le prêt à usage de matériels a atteint en 2024 un montant global de 166 701,10 €. Dans le détail :

- Le remplacement total et l'accompagnement des réfections des restaurants scolaires Romain Rolland et Emile Roudayre pour un montant global de 46 800,68 €.
- 76 616,32 € ont été alloués aux communes de Pia, Estagel, Espira de l'Agly, Villelongue de la Salanque, Le Soler, Sainte Marie la Mer, Ponteilla-Nyls, Clair, Saleilles, Torreilles, Canet en Roussillon, Palau del Vidre, et pour Perpignan : Vertefeuille, Pasteur Lamartine et le Mas Bresson.

A noter une aide à l'investissement cette année pour le self de Villeneuve de la Raho pour un montant de 3 000 €.

Concernant les recettes, depuis 2023, le FCTVA est désormais encaissé par le SYMPM. La somme encaissée en 2024 est de 1 151.03 € (11 976.73 € en 2023). Même faible, cette recette représente pour l'investissement une recette dynamique.

**1. Section de fonctionnement :**

**1.1. Evolution de la section de Fonctionnement :**

NATURE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	8 093 291.14 €	6 216 325.18 €	8 079 508.49 €	8 822 737.57 €	10 029 149,31 €	10 261 143,01 €

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20250325-C\_05\_2025-DE  
Date de réception préfecture : 28/03/2025

RECETTES	8 320 627.90 €	6 183 204.53 €	8 228 695.67 €	9 054 432.56 €	10 187 244,97 €	10 445 381,15 €
EXCEDENT DE CLOTURE	227 336.76 €	-33 120.65 €	149 187.18 €	231 694.99 €	158 095,66 €	184 238,14 €
DOTATION COVID ou INFLATION			233 041.00 €	143 043.00 €	251 622.00 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	227 336.76 €	-33 120.65 €	382 228.18 €	374 737.99 €	409 717,66 €	184 238,14 €

Un retour à la normale est en effet démontré par les chiffres ci-dessous :

L'excédent de clôture est arrêté à 184 238,14 €.

Les recettes eu égard à 2023 ont augmenté de 258 136,18 €.

Les dépenses quant à elles ont augmenté de 231 993,70 €.

1.2. Les différents postes de dépenses directement liés aux compétences :

1.2.1. La Restauration :

	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Dépenses 2024
Alimentation	7 088 750.03 €	8 096 137,28 €	8 257 109,85 €
Vêtements de travail	44 674.36 €	36 120,35 €	36 507,31€
Lessiviels	32 762.40 €	33 208,48 €	40 216,04 €
Maintenance	23 877.11 €	19 154,36 €	19 379,88 €
<b>TOTAUX</b>	<b>7 190 063.90 €</b>	<b>8 184 620,47 €</b>	<b>8 353 213,08 €</b>

	Recettes 2022	Recettes 2023	Recettes 2024
Alimentation	7 874 217,70 €	8 898 155,27 €	9 093 072,65 €

**Il est à noter l'augmentation de l'alimentation : adhésions de St Genis des Fontaines et de Palau del Vidre, ainsi que l'augmentation liée à la révision, pour un total de 160 972,57 €.**

A noter le lancement de l'AMO en fin d'année pour le renouvellement du marché.

A noter également une augmentation significative des dépenses liée aux produits lessiviels : nouvelles communes et commandes plus importantes.

1.2.2. Le Transport – le coût des transports est en augmentation :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	563 715,96 €	247 210,65 €	497 626,00 €	688 613,67 €	877 557,89 €	894 973,50 €
RECETTES	520 182,50 €	236 127,20 €	478 547,00 €	649 557,70 €	824 909,86 €	864 997,66 €
DELTA	-43 533,46 €	-11 083,45 €	-19 079,00 €	-39 056,57 €	-52 648,03 €	-29 975,84 €

La compétence transport enregistre en 2024 une augmentation modérée. Les dépenses augmentent de moins de 2% (tandis que les recettes augmentent de près de 5%). Cette stabilité est liée à deux éléments :

- ➔ Une cause conjoncturelle : la baisse des dépenses liée à la suppression de destinations dans le cadre des transports financés,
- ➔ Une cause structurelle : la suppression de transports notamment sur la commune de Perpignan à compter de septembre 2024 : moins de rotations sport & piscine (manque de maîtres-nageurs et d'éducateurs des activités physiques et sportives), 2 navettes cantines quotidiennes au lieu de 3 (baisse d'effectifs).

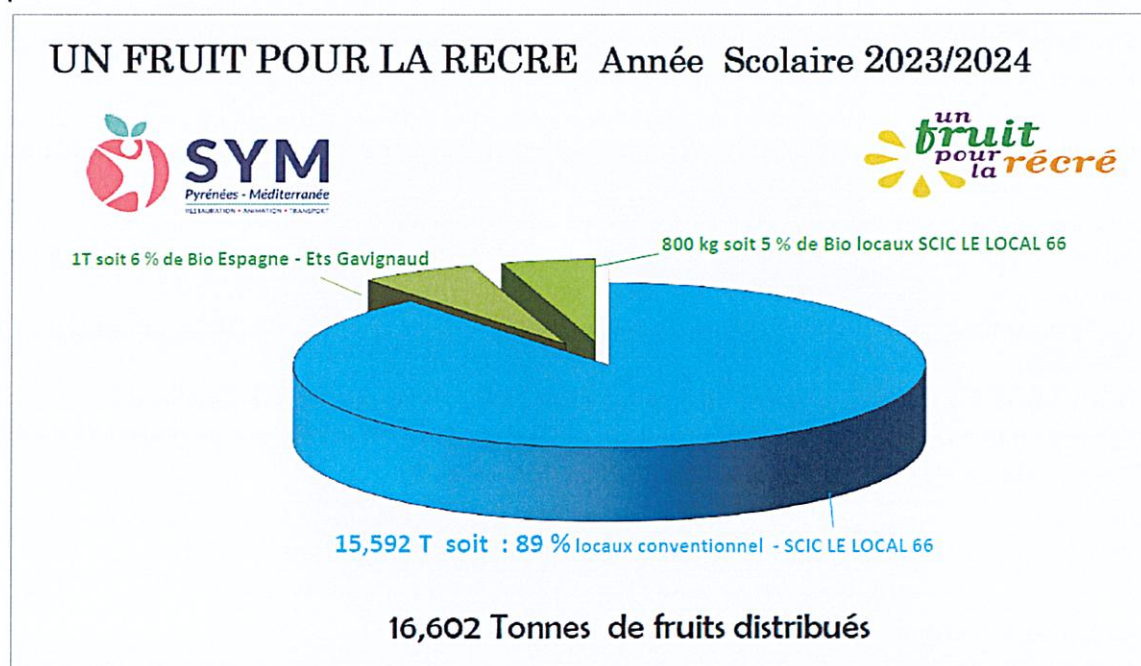
Armelle REVEL FOURCADE demande si le SYM a baissé le nombre de transports financés par année.  
 Frédéric SOL répond qu'il y a toujours 2 transports financés par année civile et par enseignant.  
 Monsieur Michel PEIRO, directeur de Maternelle, souhaiterait que l'offre soit plus large pour les petits et regrette la suppression notamment de Céret et de Paulilles. Il demande que le SYM veille à ce que l'offre puisse convenir à toutes les tranches d'âge.  
 Madame Christelle MARTINEZ regrette qu'il ne soit plus possible de réserver des transports les samedis.  
 Karine CAROLA demande la réintégration de sites en particulier pour les maternelles.  
 Madame Armelle REVEL FOURCADE demande s'il y a toujours autant de transports malgré la réduction des sites.  
 Catherine GAY indique que oui et rappelle qu'en dehors des transports financés, les établissements peuvent réserver des transports aux prix négociés par le SYM dans le cadre du marché.  
 Patrick GOT expose que le cas de Céret en particulier est à l'étude.  
 Le Président souligne que la DDFIP a indiqué qu'il est plus prudent et plus sain que le déficit sur cette compétence soit le plus réduit possible, voire à l'équilibre. Il rappelle qu'il avait été décidé de ne conserver que les sites du territoire, mais que des propositions seront faites en 2025.

### 1.2.3. L'Animation pédagogique et la Communication :

A - L'animation pédagogique : Les événements :

#### Le Fruit pour la Récré pour l'année scolaire 2023/2024 :

un vrai partenariat avec la SCIC Le Local ; Ainsi sur 16,602 tonnes de fruits, 96 % sont issues de la production locale



19 communes actuellement émergent à ce dispositif entièrement pris en charge par le SYMPM pour les maternelles et en partie pour les primaires. La dépense pour le SYMPM est de 65 199,27 € TTC.

- **Le challenge des Mini-Toques** a connu un véritable succès pour la 18<sup>ième</sup> année consécutive : le coût de la manifestation pour 2024 est de 18 907,61 €
- **La Fête des Fruits et Légumes Frais** se poursuit en partenariat avec le Purple Campus et les étudiants en BTS Diététique qui sont chargés d'animer dans l'ensemble des établissements scolaires du périmètre du SYMPM, des ateliers pédagogiques autour de l'équilibre nutritionnel et la découverte des fruits et légumes frais. Il sera proposé de conserver cette organisation, qui est à la fois peu dépensière, mais qui également touche un plus grand nombre d'enfants. La manifestation qui s'étale sur l'ensemble du mois de juin est d'un montant de 693,05 €.

Accusé de réception en préfecture  
 066-256600297-20250325-C\_05\_2025-DE  
 Date de réception préfecture : 28/03/2025

- **La semaine bleue** : sollicité par la commune de Toulouges, le SYM a mis en place une animation. Un atelier sur la nutrition des personnes âgées a été animé par des élèves en BTS Diététique du Purple Campus, animation clôturée par un goûter.
- **Le « plat signature »** est une nouveauté 2024 : pour cette première édition, c'est le chef Franck SEURET du restaurant Le Clos des Lys Perpignan, qui a proposé un plat Aveyronnais : l'ALIGOT.  
Le Président précise que pour l'année 2025, Marie-Eglantine DELCHER du Restaurant la Passerelle de Perpignan, proposera le prochain « Plat Signature » en juin.

B - L'animation pédagogique : Les ateliers pédagogiques :

#### **21 projets sur la thématique santé nutrition :**

- NOUVEAUTÉ 2024 : IDA66 Gaspillage Alimentaire : 3 projets (Villeneuve la Rivière, 2 classes de Saint Feliu d'Avall)
- Petit déjeuner ensemble : 13 projets (2 classes de Claude Simon, 2 classes de Zay-Curie, Pasteur Lamartine pour Perpignan, Espira de l'Agly, Ponteilla-Nyls, Saleilles, Villeneuve la Rivière, Saint Feliu d'Avall, PMC Canet en Roussillon, 2 classes de l'école Mitterrand de Pia)
- Jeu d'équilibre alimentaire : 3 projets (2 classes de Zay-Curie pour Perpignan, Saleilles)
- Régalez plutôt que gaspiller : 3 projets (Vertefeuille, Espira de l'Agly et Villeneuve la Rivière)
- Atelier pâtisserie fleur comestible : 2 projets (Torreilles, pour Perpignan : Claude Simon)

#### **17 projets sur la thématique jardin :**

- Paysans à l'école : 1 projet (Perpignan Vertefeuille)
- Civambio 66 : 2 projets (pour Perpignan : Rousseau, Blaise Pascal)
- Potager sur pied : 3 projets (pour Perpignan : Rousseau, Claude Simon, Vertefeuille)
- Halle aux carreaux : 4 projets (Saleilles, pour Perpignan le Mas Bresson et Blaise Pascal, Toulouges)
- LPA Rivesaltes : 7 projets (Saleilles, Canet en Roussillon - PMC, Clara ; pour Perpignan Claude Simon, Hélène Boucher, d'Alembert, Pasteur Lamartine)

#### **16 projets sur la thématique Développement Durable :**

- Sydetom 66 : 11 projets : 2 classes de Saleilles, 2 classes de Canet en Roussillon - PMC, Pezilla la Rivière, Villeneuve la Rivière ; pour Perpignan Rousseau, Vertefeuille, 3 classes de Zay Herriot
- CU PMM Ambassadeurs du tri : 3 projets (Saleilles, 3 classes de Villeneuve la Rivière, pour Perpignan 3 classes d'Herriot)
- NOUVEAUTÉ Slowfood biodiversité : 2 projets (Blaise Pascal Perpignan, Saint Feliu d'Avall)

**L'ensemble des animations représentent 54 projets pour 54 classes (60 en 2023) pour un budget réel de 7 509,18 (8 752.17 € en 2023) dont 4 573,48 € de transports (4 269.60 € en 2023).**

Le Président rappelle que certains projets sont limités en nombre, il faut que les communes s'inscrivent. Les enseignants peuvent être sensibilisés à l'occasion des Conseils d'Ecole par exemple.

C - La communication :

- **Le Salon des Maires** : le SYM a participé en Mars 2024 à la 12ième édition du Salon des maires de l'AMF66 pour un montant de 9 066.59 €.
- **Le partenariat avec TV Cat comprenant plusieurs reportages par an** : la rentrée scolaire, le concours des mini toques, le menu des toques blanches pour un montant de 3 800,00 € HT par an.  
Le Président précise que ce partenariat ne sera pas renouvelé en 2025 car le rendu n'est pas satisfaisant.
- **Le partenariat avec France Bleu Roussillon** qui nous a permis une couverture à raison de trois directs successifs pour le concours des minis toques et plusieurs annonces publicitaires sur les antennes de FBR le matin pour un montant de 865,03 €.  
Le Président informe l'assemblée que ce partenariat sera intensifié en 2025. Tous les jours à 16h45, le SYM présente le menu du lendemain et indique l'origine des produits.
- **Le partenariat avec Littoral FM** pour un montant de 660,00 €.
- **Le festival OFF / Visa pour l'Image** avec la CCI auquel s'est associé cette année le SYM P-M. Ce partenariat a permis au SYM d'être visible sur des supports tels qu'un grand écran installé sur le parvis de la CCI (1 000 €)

#### 1.2.4. Les dépenses de Personnels :

Le SYM PM compte 14 agents au 31 décembre 2024.

Un directeur général des services attaché territorial hors classe,

3 responsables de pôle :

- Pôle restauration : 1 technicien principal 1ère classe
- Pôle Secrétariat Général & Transports : 1 rédacteur principal 2ème classe
- Pôle Animation Pédagogique – Communication : 1 rédacteur territorial

Un service de portage à domicile comprenant un référent (adjoint administratif principal territorial) et trois agents de portage (adjoints techniques), un à temps complet, et deux à temps non complet 25 et 30 heures.

Le pôle restauration est conforté d'un agent responsable de la logistique et de la relation avec les offices : adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe.

Recrutement au 15 janvier 2024 d'un gestionnaire RH remplacé dans le courant de l'année par un agent contractuel.

Les départs à la retraite :

La responsable du pôle Secrétariat Général au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Un agent technique mis à disposition de la société Elixor au 1<sup>er</sup> février 2024 (non remplacé)

Un agent technique mis à disposition de la société Elixor au 1<sup>er</sup> octobre 2024 (non remplacé)

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2024						
Cat.	Grades ou Emplois	Temps de travail	OUVERTS	dont contractuels autorisés Articles L332-8 L332-14	POURVUS	dont contractuels autorisés Articles L332-8 L332-14
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>						
A	DGS 40 000 à 80 000 habitants	TC	1		1	
<b>TOTAL 1</b>			<b>1</b>		<b>1</b>	
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>						
<b>Filière administrative</b>						
A	Attaché Hors Classe	TC	1		0	
B	Rédacteur principal 2ème classe	TC	1		1	
B	Rédacteur Territorial	TC	2		1	
C	Adjoint Administratif Principal 1ere classe	TC	1		0	
C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC	2		2	
C	Adjoint Administratif	TC	2		1	
<b>TOTAL 2</b>			<b>9</b>		<b>5</b>	
<b>Filière technique</b>						
A	Ingénieur	TC	1		0	
B	Technicien Principal 1ère classe	TC	2	1	1	
B	Technicien	TC	1		0	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 1ere classe	TC	1		1	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 1ere classe	TNC	1		0	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	TC	2		0	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	TNC	2		1	
C	Adjoint Technique Territorial	TC	3		2	
C	Adjoint Technique territorial	TNC	3	1	2	1
<b>TOTAL 3</b>			<b>16</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>						
<b>Filière technique</b>						
C	Adjoint Technique Territorial Contractuel	TC	1		0	
C	Contractuel remplacement agent sur emplois permanents Art. L332-13	TNC	1		1	
<b>TOTAL 4</b>			<b>2</b>		<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>			<b>28</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>1</b>

Le Compte Administratif de 2024 affiche une dépense de personnel de 669 172,25 € environ contre 667 263,26 € en 2023.

Karine CAROLA quitte la réunion.

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20250325-C\_05\_2025-DE  
Date de réception préfecture : 28/03/2025

### 1.2.5.La Dette :

La dette est stable. Elle correspond à l'achat des locaux actuels du siège du SYM P-M : ceci pour un montant de 502 110.81 € contracté en 2018.

		IV – ANNEXES					IV
		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS					A2.4
		A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
Indice	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation Française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	502 110,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

## 2. Section d'Investissement

### 2.1. L'emprunt :

Remboursement emprunt / capital de la dette = 25 612,70 €.

Tableau d'amortissement :

	Date échéance	Somme totale restant dûc	Montant intérêts	Montant assurance groupe prélevée par le prêteur *	Capital amorti	Echéance (assurance groupe prélevée par le prêteur incluse)
1	31/12/2018	550 000,00	384,25	0,00	0,00	0,00
Total 2018				0,00	0,00	0,00
2	31/03/2019	550 000,00	2 446,75	0,00	5 908,02	8 354,77
3	30/06/2019	544 091,98	2 040,34	0,00	5 930,18	7 970,52
4	30/09/2019	538 161,80	2 018,11	0,00	5 952,41	7 970,52
5	31/12/2019	532 209,39	1 995,79	0,00	5 974,73	7 970,52
Total 2019			8 500,99	0,00	23 765,34	32 266,33
6	31/03/2020	526 234,66	1 973,38	0,00	5 997,14	7 970,52
7	30/06/2020	520 237,52	1 950,89	0,00	6 019,63	7 970,52
8	30/09/2020	514 217,89	1 928,32	0,00	6 042,20	7 970,52
9	31/12/2020	508 175,69	1 905,66	0,00	6 064,86	7 970,52
Total 2020			7 758,25	0,00	24 123,83	31 882,08
10	31/03/2021	502 110,83	1 882,92	0,00	6 087,60	7 970,52
11	30/06/2021	496 023,23	1 860,09	0,00	6 110,43	7 970,52
12	30/09/2021	489 912,80	1 837,17	0,00	6 133,35	7 970,52
13	31/12/2021	483 779,45	1 814,17	0,00	6 156,35	7 970,52
Total 2021			7 394,35	0,00	24 487,73	31 882,08
14	31/03/2022	477 623,10	1 791,09	0,00	6 179,43	7 970,52
15	30/06/2022	471 443,67	1 767,91	0,00	6 202,61	7 970,52
16	30/09/2022	465 241,06	1 744,65	0,00	6 225,87	7 970,52
17	31/12/2022	459 015,19	1 721,31	0,00	6 249,21	7 970,52
Total 2022			7 024,96	0,00	24 857,12	31 882,08
18	31/03/2023	452 765,98	1 697,87	0,00	6 272,65	7 970,52
19	30/06/2023	446 493,33	1 674,35	0,00	6 296,17	7 970,52
20	30/09/2023	440 197,16	1 650,74	0,00	6 319,78	7 970,52
21	31/12/2023	433 877,38	1 627,04	0,00	6 343,48	7 970,52
Total 2023			6 650,00	0,00	25 232,08	31 882,08
22	31/03/2024	427 533,90	1 603,25	0,00	6 367,27	7 970,52
23	30/06/2024	421 166,63	1 579,37	0,00	6 391,15	7 970,52
24	30/09/2024	414 775,48	1 555,41	0,00	6 415,11	7 970,52
25	31/12/2024	408 360,37	1 531,35	0,00	6 439,17	7 970,52
Total 2024			6 269,38	0,00	25 612,70	31 882,08
26	31/03/2025	401 921,20	1 507,20	0,00	6 463,32	7 970,52

## 2.2. L'aide à l'Investissement :

166 701,10 € € ont été consacrés à l'achat de fours de remise en température, laveuses, congélateurs, armoires frigorifiques et armoires positives, et thermographes pour les communes de Pia, Estagel, Espira de l'Agly, Villelongue de la Salanque, Le Soler, Sainte Marie la Mer, Ponteilla-Nyls, Clair, Saleilles, Torrelles, Canet en Roussillon, Palau del Vidre et Perpignan. La ville de Perpignan représente une enveloppe d'environ 60 000 € sur les 166 701,10 € L'aide aux Communes est de 3 000 € fléchée sur l'aide au financement du self-service pour la commune de Villeneuve de la Raho.

### 2.3. Etudes et concessions :

Les dépenses allouées à cet article pour un total de 4 150,80 € correspondent à l'achat de prestations informatiques & logiciels : MailInBlack et Canva auprès de TJP, le module « Absences » d'Inetum.

### 2.4. Acquisitions diverses :

Matériel de bureau et informatique pour l'installation du bureau du gestionnaire RH et achat de nouveaux matériels de téléphonie pour l'équipement des agents du portage à domicile.

**La section d'investissement enregistrera une dépense estimée à 202 959,25 € et devrait afficher un excédent de 47 807,43 €.**

### En conclusion :

Plusieurs faits marquants ont jalonné l'année 2024.

L'adhésion de deux nouvelles communes au 1<sup>er</sup> septembre 2024 : Saint Genis des Fontaines et Palau del Vidre.

La poursuite du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire : l'ensemble des restaurants scolaires des communes adhérentes ont été conviés à participer à 2 journées de formations intégralement prises en charge par le SYM P-M.

Le Président remercie les communes qui ont participé à la Réunion de Bilan de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire. Elles ont exprimé leur satisfaction des actions mises en place. Il remercie également Olivier COLPAERT qui a porté ce projet et rappelle que le gaspillage alimentaire est l'affaire de tous.

Le lancement de l'AMO pour le renouvellement du marché restauration.

Cécile MACCOR TIFFOU quitte la réunion.

### LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2025 :

Les perspectives d'évolution 2025 sont présentées par Le Président.

L'année débute avec l'adhésion de la Commune de Corneilla la Rivière au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la mise en œuvre du portage de repas pour la commune de Clairà au 20 janvier 2025.

#### 1- Le Fonctionnement – Dépenses à Caractère Général (Chapitre 011) :

Les marchés Restauration et Transports ont été relativement stables en 2024, ceci devrait se poursuivre en 2025.

L'année 2025 va être centrée sur :

- L'AMO pour le renouvellement du marché restauration : 20640 € TTC mais qui sera facturée sur deux exercices (art.611) : environ 2/3 en 2025 et 1/3 en 2026.

Le Président précise que c'est la mandature actuelle qui va travailler sur le prochain marché restauration.

- Les nouveaux véhicules frigorifiques qui sont livrés en avril avec une augmentation de la location qui passe de 525.60 € HT par mois à 912 € HT (incluant une remise de 25 € mensuels) soit une dépense sur l'année 2025 estimée à 22 556.16 € (art. 61351)

Roger FERRER s'interroge sur cette hausse conséquente.

Madame La Directrice indique que lors de l'appel à candidature, c'est ce tarif qui était le plus compétitif, mais que, les véhicules n'ayant pas encore été livrés, le SYM ne règle que le prix afférant aux véhicules actuellement mis à disposition. Les nouveaux véhicules seront livrés en avril, c'est donc à partir de ce mois que le SYM paiera le loyer ici indiqué.

Il est également précisé qu'il s'agit de véhicules frigorifiques, plus coûteux qu'un véhicule léger, que le tarif inclut l'assurance et l'assistance avec prêt immédiat de véhicule en cas de besoin, ce qui est absolument indispensable pour le service de portage de repas.

Il est à noter enfin que ce marché fera l'objet d'une nouvelle consultation en 2026.

Madame COSTA FESENBECK rapporte les difficultés du CCAS de Perpignan concernant les appels d'offres pour la location de véhicules frigorifiques et précise que peu d'entreprises répondent.  
Jeanne LABBÉ et Karine DEVOYON quittent la réunion.

En ce qui concerne les transports, l'année sera consacrée à l'évaluation des différentes mesures adoptées en 2023 et 2024, et le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché à l'horizon 2026.

#### La restauration :

- **Marché restauration :** le marché restauration a enregistré au 1er septembre 2024 une augmentation mesurée des effectifs scolaires et une baisse des effectifs adultes ainsi que des crèches :

	Effectifs journaliers Septembre 2023	Effectifs journaliers Septembre 2024
Maternelles	3337	3594
Elémentaires	6724	7039
Adultes	416	396
Crèche	427	382
Portage à domicile + C.R.F	415	483
	11319	11894

Il est précisé qu'une crèche a fermé pour travaux en 2024.

Le Président rapporte les échos positifs sur le portage, et informe l'assemblée qu'un focus sur cette compétence sera présenté lors du prochain comité.

La hausse des effectifs est évaluée à 5,08 % en 2024.

La part importante de la hausse est liée à l'adhésion de deux communes supplémentaires (Palau del Vidre & Saint Genis des Fontaines : 310 repas par jour) et l'effet « année pleine » des adhésions de Toulouges et Estagel en septembre 2023.

L'année 2025 devrait normalement être marquée par une hausse des effectifs au 1er janvier 2025 d'environ 0.9 %, relative à l'adhésion de la Commune de Corneilla la Rivière (100 repas par jour), et l'effet « année pleine » des adhésions de Palau del Vidre & Saint Genis des Fontaines au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Ainsi la dépense sur la ligne alimentation devrait se stabiliser à environ 8 500 000 €.

- **Lutte contre gaspillage alimentaire :**

Les mesures mises en place concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuivent avec de nouvelles actions et vont donc entraîner des dépenses supplémentaires :

- Un livret des bonnes pratiques sera proposé à l'ensemble des sites.
- La finalisation de la conception et la mise à disposition de la Malette Pédagogique comprenant l'Escape Game, le Gaspirale et le jeu de Memory pour un montant estimé de 35 000 €.

#### Les transports :

- **Marché transport :**

Le marché actuel a été attribué en février 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, conformément au cahier des charges concernant la révision annuelle, une nouvelle augmentation de 7,34 % est appliquée, soit une hausse de 2,25 % au regard de la révision précédemment appliquée. Une nouvelle augmentation est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2025 mais au vu du tassement de l'inflation, les augmentations là encore devraient se stabiliser entre 3 et 5%. Le prix du pétrole reste toutefois un élément essentiel. La conjoncture des transports reste toutefois tendue : pénurie de conducteurs, prix du carburant encore haut. L'accord cadre passé avec le GME a d'ores et déjà atteint un niveau élevé notamment en termes de cars disponibles. L'année 2025 sera consacrée à la préparation du prochain marché transport et au lancement dans cette perspective d'une mission AMO qui a recueilli l'aval de la commission transport.

- **Les transports financés :**

La mesure votée le 15 juin 2023 qui a eu pour conséquence la diminution des sites pédagogiques pris en charge dans le cadre des deux transports financés par classe et par an a été maintenue en 2024.

Cette mesure a conduit à une baisse des dépenses pour ces transports vers les sites éducatifs de l'ordre de 12 % (49 251 € en 2024 contre 56 081 € en 2023).

Le travail mené conjointement avec l'Inspection Académique, focalisé sur les horaires, et le remplissage des autocars, a permis de diminuer de 52 % le coût des transports dans le cadre des Rencontres Chantantes (4 972 € en 2024 contre 10 457 € en 2023).

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, nous notons une forte implication des transporteurs et un grand professionnalisme de leur part. Un point spécifique sur les transports sera réalisé dans le rapport d'activité 2024 au moment du vote du budget 2025.

**L'animation pédagogique et la communication :**

Un nouvel atelier est proposé sur l'année scolaire 2024/2025 en partenariat avec le Maillon Solidaire : « de la consommation au don alimentaire ». Le budget de la compétence animation sera proposé à la hausse en 2025 pour un montant de 10 000 € environ.

Ce point amène à un rappel des actions menées par le Maillon Solidaire, qui était venu présenter son fonctionnement le 13 juin 2024 en Comité Syndical.

Grâce aux actions menées dans les restaurants scolaires dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la quantité de restes alimentaires a diminué.

Nathalie REGOND PLANAS fait part de l'expérience du restaurant scolaire de St Genis des Fontaines, déjà partenaire du Maillon Solidaire avant l'adhésion de la Commune au SYM P-M. Le fonctionnement dans les Albères est performant malgré les difficultés logistiques de l'exercice.

Armelle REVEL FOURCADE fait part d'un article de presse relatif à des actions de redistribution effectuées en Espagne, avec la mise à disposition de denrées alimentaires dans des distributeurs automatiques, accessible aux personnes en difficulté pour 1 euro. La Mairie du Soler pourrait faire l'acquisition d'un distributeur dans cet objectif.

Le Président précise que c'est techniquement compliqué car les offices ne peuvent pas sceller de barquettes alimentaires ; en outre, il est aujourd'hui possible de confier les aliments non consommés à des associations qui se chargent de les redistribuer, telles que le Maillon Solidaire par exemple.

Cette augmentation est également liée à l'augmentation des frais pour le Salon des Maires ainsi que le concours des Mini-Toques, ainsi qu'un nouveau partenariat avec Ici Roussillon.

**2- Le Fonctionnement - Les Charges de Personnel (Chapitre 012) :**

Il est à noter :

- 1) Le recrutement du responsable restauration à compter du mois de février 2025 et un « tuilage » avec le responsable de restauration, en départ définitif en retraite en septembre 2025.
- 2) Le recrutement d'un gestionnaire RH en remplacement de la gestionnaire RH actuellement en congé maladie.
- 3) L'augmentation des amplitudes horaires des agents du portage (besoin nouveau : Clair)
- 4) L'augmentation de la prise en charge santé et prévoyance déjà acté l'an dernier pour la prévoyance (de 5 à 7 €) et pour la santé : passage d'une prise en charge de 15 à 23 € soit une dépense de 1350 € sur l'année pour la santé uniquement.

Ainsi le chapitre 012 qui affiche un résultat de fin d'année de 669 172,25 € pourrait être augmenté en termes d'inscription de crédits nouveaux à 800 000 € pour 2025. Le chapitre 012 est cependant depuis le début de la mandature contrôlé et représente moins de 10% du budget de fonctionnement.

Valérie FRANCO quitte la réunion.

### **3- L'Investissement :**

Concernant les frais d'étude (art.2051) : une prévision de 60 000 euros environ pour la première phase de l'étude préalable à la construction de la Cuisine Centrale et à sa programmation.

Pour les aides à l'investissement (art.2041411) : le self de Saint Génis va être mis en place pour une dépense d'environ 25 000 euros, soit une aide d'environ 15 000 € pour le SYM P-M.

Pour les achats de matériel (laveuses, chambre froide et fours) (Art. 2181) : le montant des investissements en 2025 sera de l'ordre de 180 000 € dont 30 000 € pour l'escape game.

Pour le matériel de transport : 50 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique en remplacement d'un des 3 véhicules de service.

15 000 € pour le matériel de sonorisation de la salle de réunion, l'achat d'un nouvel écran pour la salle de réunion ainsi que les dépenses en téléphonie et matériel de bureau pour l'arrivée du nouveau responsable de restauration scolaire.

**La dépense totale ainsi prévue est de l'ordre de 360 000 €.**

### **CONCLUSION**

En conclusion le budget de l'année 2025 sera marqué par :

➔ **En fonctionnement :**

- Une légère hausse des dépenses de communication avec un nouveau partenariat signé avec ici Roussillon (ancien France Bleu Roussillon) : désormais tous les soirs en direct de l'émission « La Story », le SYM P-M décline les éléments du repas de la cantine du lendemain,
- Une légère hausse de la masse salariale due principalement au départ en retraite du responsable de la restauration et le tuilage indispensable qui en découle sur 6 mois,
- Une hausse également de la prise en charge des mutuelles santé et prévoyance pour les agents du SYM P-M
- La poursuite de l'AMO pour le renouvellement du marché de restauration collective à l'horizon 2026.
- L'AMO pour le renouvellement du marché transport

➔ **En investissement :**

- La poursuite des efforts d'investissement pour les communes,
- Le lancement d'une AMO pour les études et la programmation de la construction d'une cuisine centrale.

Le Président demande s'il y a des questions.

Personne n'ayant de question ou remarques, la réunion se poursuit.

Le Président demande que la Directrice présente les grandes lignes du cahier des charges pour la mission AMO pour les études et la programmation de la construction d'une cuisine centrale. Sont présentés tout d'abord l'historique de la démarche et les actions déjà entreprises en 2020 et 2021 et leurs enseignements, une matrice AFOM sur l'opportunité de créer une cuisine centrale avec légumerie, les différentes possibilités de modes de gestion, un budget prévisionnel qu'il faudra réactualiser, les objectifs de cette mission et ses différentes phases.

Laurent LOPEZ demande des explications sur l'intérêt pour le SYM P-M de construire un bâtiment à faire exploiter par Elior, la Société qui est actuellement titulaire de 3 lots du marché et produit pour le SYM P-M dans la Cuisine Centrale détenue par Elior.

La Directrice explique qu'il n'est nullement question de confier la gestion de notre outil à Elior. Bien que ce prestataire apporte globalement satisfaction, il s'agit précisément de créer les conditions d'une concurrence qui permette à d'autres opérateurs de présenter des offres, n'ayant pas à faire l'investissement de la construction d'une cuisine centrale.

Par ailleurs, la cuisine centrale Elior est vieillissante, trop petite et mal adaptée. Le SYM finira par perdre sa dynamique s'il ne crée pas un outil à la hauteur de ses ambitions (légumerie, modes de cuisson, etc...)

Le Président précise également que les bureaux du SYM P-M seraient installés sur site, ce qui permettrait d'être sur place.

Frédéric SOL indique alors que les bureaux où est actuellement installé le siège pourraient être vendus, ou loués.

Madame COSTA FESENBECK s'inquiète du nombre important de marchés et d'échéances pour 2025, le SYM réussira t'il à tout faire ?

Le Président répond que les différentes commissions seront programmées dans cet objectif et que les différents AMO apporteront l'ingénierie nécessaire.

Sont évoquées également les subventions envisageables.

Madame CANAL demande à combien pourraient s'élever les subventions : l'estimation porte sur 30 à 40 %.

Madame COSTA FESENBECK alerte sur la baisse des fonds disponibles au niveau de la Région et des fonds Européens.

La remarque est prise en compte.

L'assemblée n'a plus de question.

**Où le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, dressé par M. le Président,**  
Après en avoir débattu, le Comité syndical

**PREND ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire dressé et présenté par M. le Président, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025.

## 6. Information et Questions diverses

### Décisions n° 1 à 3 :

n°01/2025 : Renouvellement de la Convention avec l'IME (UEMA) Sauvy du Soler

n°02/2025 : Renouvellement de la Convention avec l'IME (UEEA) Sauvy du Soler

n°03/2025 : Convention temporaire avec la Ligue de l'Enseignement pour le périscolaire de Corneilla la Rivière

Marché restauration : questionnaire aux communes

L'ordre du jour, relatif aux délibérations et questions diverses étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Perpignan, le 14 FEV. 2025

Le Secrétaire de Séance,  
Laurent LOPEZ



Le Président,  
Robert RAYNAUD



Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20250325-C\_05\_2025-DE  
Date de réception préfecture : 28/03/2025